

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **31 Décembre 2019** qui font apparaître un actif net de **3.956.247 D** et une valeur liquidative égale à **109^d,318** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2019** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2019**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Le changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 », effectué à partir du 06/04/2017 a entraîné, ainsi, une décote globale de 10.800 DT. Cette ligne BTA est arrivée à échéance le 11 Mars 2019.
- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **54,83 %** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2019**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **45,17%** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2019**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

Tunis, le 31 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ KPMG TUNISIE
Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 186 111	2 930 828
a- Actions et valeurs assimilées		191 903	107 043
b- Obligations		1 994 208	2 615 601
c- Emprunts d'état		0	208 185
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 801 320	869 206
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		1 801 320	869 206
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		3 987 430	3 800 034
<u>PASSIFS</u>		31 183	30 099
Opérateurs créditeurs	PA1	15 394	15 530
Autres créditeurs divers	PA2	15 789	14 568
<u>ACTIF NET</u>		3 956 247	3 769 935
Capital	CP1	3 616 449	3 612 633
Sommes capitalisables		339 798	157 303
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		157 160	489
b- Résultat capitalisable de la période		180 627	174 010
c- Régul.Résultat capitalisables de la période		2 011	-17 196
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 987 430	3 800 034

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus du portefeuille-titres	PR1	28 795	129 477	39 023	169 754
a- Dividendes		0	0	0	0
b- Revenus des obligations		28 795	127 814	36 805	160 954
c- Revenus des B.T.A		0	1 664	2 218	8 800
Revenus des placements monétaires	PR2	29 447	98 665	16 450	54 156
Total des revenus des placements		<u>58 242</u>	<u>228 142</u>	<u>55 472</u>	<u>223 910</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-7 253	-28 667	-7 427	-30 732
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		50 988	199 475	48 045	193 178
Autres produits		0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-4 776	-18 849	-4 737	-19 168
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 213	180 627	43 308	174 010
Régularisation du résultat d'exploitation		5 808	2 011	-18 413	-17 196
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		52 020	182 638	24 896	156 814
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-5 808	-2 011	18 413	17 196
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 601	7 165	-832	-4 345
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	1 187	6 441
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		48 814	187 792	43 662	176 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>48 814</u>	<u>187 792</u>	<u>43 662</u>	<u>176 106</u>
a- Résultat d'exploitation	46 213	180 627	43 308	174 010
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 601	7 165	-832	-4 345
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0	0	1 187	6 441
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-153 440</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>134 285</u>	<u>-1 480</u>	<u>-532 760</u>	<u>-1 116 147</u>
a- Souscriptions	1 282 527	2 609 181	1 162 038	5 403 406
- Capital	1 174 200	2 426 900	1 125 000	5 237 400
- Régularisation des sommes non distribuables	824	-162	-3 070	-13 353
- Régularisation des sommes capitalisables	107 504	182 443	40 108	179 359
b- Rachats	1 148 242	2 610 661	1 694 798	6 519 553
- Capital	1 050 900	2 430 300	1 640 700	6 313 000
- Régularisation des sommes non distribuables	810	-213	-4 493	-15 907
- Régularisation des sommes capitalisables	96 532	180 574	58 591	222 460
VARIATION DE L'ACTIF NET	183 099	186 312	-489 097	-1 093 481
<u>ACTIF NET</u>				
a- Début de période	3 773 148	3 769 935	4 259 033	4 863 417
b- Fin de période	3 956 247	3 956 247	3 769 935	3 769 935
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- Début de période	34 957	36 224	41 381	46 980
b- Fin de période	36 190	36 190	36 224	36 224
VALEUR LIQUIDATIVE	109,318	109,318	104,072	104,072
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,080%	5,041%	4,433%	4,229%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2019** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2019**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2019** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2019**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2019** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2019** à 2.186.111 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		1 931 705	1 994 208	50,01%	50,41%
AB 2008 CAT B	3 000	135 000	139 648	3,50%	3,53%
AB 2009 SUB	1 150	38 295	38 719	0,97%	0,98%
AB 2012 SUB	3 500	105 000	107 187	2,69%	2,71%
AIL 2015-1	1 500	90 000	92 286	2,31%	2,33%
ATL 2013/2	300	6 000	6 044	0,15%	0,15%
ATL 2015-1	1 500	90 000	92 656	2,32%	2,34%
ATL 2015-2	1 000	40 000	42 038	1,05%	1,06%
BTE 2010	3 500	192 500	195 109	4,89%	4,93%
CIL 2015-1	2 500	50 000	51 672	1,30%	1,31%
CIL 2016-2	1 000	60 000	63 156	1,58%	1,60%
HL SUB 2015-1	2 500	150 000	150 961	3,79%	3,82%
HL 2015-2	2 500	200 000	209 574	5,26%	5,30%
STB 2010/1	3 000	119 910	123 855	3,11%	3,13%
TLS 2013/1	1 500	30 000	30 428	0,76%	0,77%
TLS 2014/1	3 000	120 000	124 781	3,13%	3,15%
TJL 2016-2	2 000	120 000	126 100	3,16%	3,19%
TJL 2019-1	1 000	100 000	104 678	2,63%	2,65%
UBCI 2013	1 000	20 000	20 639	0,52%	0,52%
UIB 2009/1	2 500	125 000	127 685	3,20%	3,23%
UIB 2012/1	3 500	140 000	146 991	3,69%	3,72%
Titres OPCVM		181 546	191 903	4,81%	4,85%
GO SICAV	1 700	181 546	191 903	4,81%	4,85%
Total		2 113 251	2 186 111	54,83%	55,26%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Placements monétaires	0	0
Disponibilités	1 801 320	869 206
Compte à terme	700 000	300 000
Intérêts courus sur compte à terme	5 917	1 611
Avoirs en banque	1 084 948	556 130
Sommes à l'encaissement	0	6 033
Sommes à régler	0	-104
Intérêts sur dépôt à vue	10 455	5 536
Total	1 801 320	869 206

Le détail des comptes à terme se présente au **31 Décembre 2019** comme suit :

Libellé	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
ATB CAT 27.11.2019 (90 j) 11,00%	300 000	302 532	7,59%	7,65%
BTE CAT 28.11.2019 (180 j) 9,31%	100 000	100 694	2,53%	2,55%
TSB CAT 26.11.2019 (90 j) 11,37%	300 000	302 691	7,59%	7,65%
Total	700 000	705 917	17,70%	17,84%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	5 860	5 997
Frais du dépositaire	9 534	9 534
Total	15 394	15 530
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	350	346
Charges budgétisées à payer	9 566	9 221
Etat, retenue à la source	872	0
Total	15 789	14 568

La déclaration mensuelle d'impôt du mois de Novembre 2019 a été payée par chèque le 25.12.2019 et déclarée le 30.12.2019 mais l'écriture correspondante n'a pas été comptabilisée au 31.12.2019.

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2018	
* Montant en nominal	3 622 400
* Nombre de Titres	36 224
* Nombre d'actionnaires	125
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	2 426 900
* Nombre de titres émis	24 269
Rachats effectués	
* Montant en nominal	2 430 300
* Nombre de titres rachetés	24 303
Capital au 31.12.2019	
* Montant en nominal	3 619 000
* Nombre de Titres	36 190
* Nombre d'actionnaires	93

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2018	3 612 633	3 612 633
Souscription de la période	2 426 900	2 426 900
Rachat de la Période	-2 430 300	-2 430 300
Autres Mouvements	7 216	347 014
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	7 165	7 165
Régularisation Sommes non distribuables	51	51
Sommes capitalisables (a)		339 798
Montant Fin de période au 31.12.2019	3 616 449	3 956 247

- (a) L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus Des Obligations				
Intérêts	28 795	127 814	36 805	160 954
Revenus Des BTA				
Intérêts	0	1 664	2 218	8 800
Total	28 795	129 477	39 023	169 754

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Intérêts sur certificats de dépôt	8 951	28 675	3 240	18 603
Intérêts sur comptes de dépôt	20 496	69 990	13 209	30 891
Intérêts sur bons de caisse	0	0	0	4 662
Total	29 447	98 665	16 450	54 156

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
CH1 : Charges de gestion des placements				
Rémunération du gestionnaire	5 754	22 717	5 890	24 782
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 537	5 950
Total	7 253	28 667	7 427	30 732
CH2 : Autres Charges				
Rémunération du CAC	1 260	5 000	1 260	5 000
Redevance CMF	967	3 818	990	4 165
Charges diverses	1	3	1	3
Charges budgétisées (a)	2 548	10 027	2 486	10 000
Total	4 776	18 849	4 737	19 168

Au 31.12.2019, les charges budgétisées comptabilisées sont en dépassement par rapport aux charges budgétisées autorisées pour un montant de 27,397 DT correspondant à la comptabilisation en double de la journée du 31.12.2019.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2019** s'élève à 22.717 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2019** s'élève à 5.950 DT.